

COMMUNE Le Poinçonnet

Code_insee: 36159

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

jeudi 8 septembre 2022

Gestionnaire : Agence Régionale de Santé du Centre

Délégation Territoriale de l'Indre
Cité Administrative - CS 30587

36019 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	AS1	Description
famille:	Conservation des eaux	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
867	Arrêté préfectoral du 16/06/2010	<p>- n° 2010-06-0129 déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux et les périmètres de protection du forage d'alimentation en eau potable "La Croix Rouge" implanté sur la commune de Le Poinçonnet, et mis à disposition de la Communauté d'Agglomération Castelroussine au titre de sa compétence « eau potable » depuis le 1er janvier 2003 ; autorisant le dit ouvrage au titre du code de l'environnement ; autorisant la Communauté d'Agglomération Castelroussine à utiliser l'eau prélevée à des fins de consommation humaine au titre du code de la santé publique.</p> <p>- n° 2010-06-0131 déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux et les périmètres de protection du forage d'alimentation en eau potable « Les Deffents » implanté sur la commune de Le Poinçonnet et mise à disposition de la Communauté d'Agglomération Castelroussine au titre de sa compétence « eau potable » depuis le 1er janvier 2003 ; autorisant le dit ouvrage au titre du code de l'environnement ; autorisant la Communauté d'Agglomération Castelroussine à utiliser l'eau prélevée à des fins de consommation humaine au titre du code de la santé publique.</p> <p>Les périmètres et les prescriptions qui y sont applicables figurent dans les arrêtés annexés au présent document.</p>

Gestionnaire : Département de l'Indre

D.G.A.R.T.P.E.
Hôtel du Département
CS 20639

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	EL5	Description
famille:	Circulation routière	Servitudes de visibilité sur les voies publiques

920

Arrêté préfectoral du 25/07/1980

n° 80.3110/EQUIP/652/AGE portant servitude de visibilité d'élagage en bordure des chemins départementaux et communaux.

Les voies, la nature des points dangereux, les zones et les longueurs de la servitude sont détaillées dans l'arrêté annexé au présent document.

Code S.U.P.

EL7

Description

Servitudes d'alignement

famille:

Circulation routière

870

Arrêté préfectoral du

Servitude d'alignement :

- RD 990 dans la traverse du bourg : arrêté du 6 novembre 1890

- RD 67 côté Ouest : arrêté du 20/08/1896

- Rue de la Charbonnière : arrêté du 25/11/1863

Gestionnaire : D.D.T. - SPREN/Unités Risques

Cité Administrative - Bd. George Sand
C.S. 60616

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.

PPRI

Description

Plan de Prévention du Risque d'Inondation

famille:

Risque d'Inondation

875

Arrêté préfectoral du 09/05/2016

n° 2016-0905-DDT052 portant approbation de la révision du plan de prévention des risques naturels inondation (PPRI) de la Vallée de l'Indre sur les communes d'Ardentes, Châteauroux, Déols, Étretchet, Le Poinçonnet, Saint-Maur et de la Vallée de la Ringoire sur la commune de Déols.

La délimitation des différents aléas et les prescriptions qui y sont applicables figurent dans le dossier de PPRI annexé au présent document.

Gestionnaire : S.N.C.F. IMMOBILIER - Direction Immobilière

Territoriale de l'Ouest
15 boulevard Stalingrad

44000 NANTES

Code S.U.P.

T1

Description

Servitudes relatives aux chemins de fer

famille:

Voies ferrées

869

Loi du 15/07/1845

La commune est traversée par ligne ferroviaire :

- N° 696 000 Châteauroux / La Ville Gozet

A noter que cette ligne est fermée (plus utilisée), mais fait encore partie du réseau SNCF, ce qui lui confère toujours le statut de servitude d'utilité publique.

Gestionnaire : DGAC - Département SNIA Ouest

Pôle de Nantes
Zone Aéroportuaire
CS14321
44343 BOUGUENAI Cedex

Code S.U.P.

T5

Description

Servitudes aéronautiques pour la protection des dégagements des aérodromes

famille:

Relations aériennes

898

Arrêté ministériel du 28/02/2001

Approbation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de CHATEAUROUX - DEOLS

Ces servitudes fixent des cotes de hauteur que les obstacles (constructions, plantations) ne peuvent excéder sauf circonstances particulières qui peuvent alors entraîner l'obligation de balisage.

Code S.U.P.

T7

Description

Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières

famille:

Circulation aérienne

1872

Arrêté Interministériel du 25/07/1990

relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.

Voir arrêté ci-annexé, définissant les installations soumises à autorisation.

Gestionnaire : GRTgaz - REGION CENTRE ATLANTIQUE

Service Travaux Tiers & Urbanisme
62, rue de la Brigade Rac
ZI de Rabion
16023 ANGOULEME Cedex

Code S.U.P.

I3

Description

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz

famille:

Gaz

868

Code de l'Environnement du 01/06/1970

SERVITUDE RELATIVE A L'IMPLANTATION DES OUVRAGES :

- COINGS - LE POINÇONNET : canalisation diamètre 200

Sur cette canalisation (sens COINGS - CHATEAUROUX) une bande de servitude forte de 6 m de largeur totale est instaurée : 2 m à gauche et 4 m à droite.

- LE POINCONNET - DIORS (Montupet) : canalisation diamètre 100

Sur cette canalisation une bande de servitude forte de 4 m de largeur totale est instaurée : 2 m de part et d'autre de la canalisation.

Dans les bandes de servitudes fortes :

- Sauf accord préalable de GRT Gaz il n'est pas autorisé de constructions, ou plantation d'arbres ou d'arbustes (à l'exception des vignes et arbres basses-tiges de moins de 2,70 m de haut), ni aucune façon culturale descendant à plus de 0,60 m de profondeur.

- Aucune voie de circulation ne pourra être établie sur le tracé de la bande de servitude

- Seuls les murets de moins de 0,4 m de hauteur et de profondeur ainsi que la plantation d'arbres de moins de 2,7 m de hauteur et dont les racines descendent à moins de 0,6 m, sont autorisés.

- Les modifications de profil du terrain doivent être soumises à l'accord de GRTgaz dans le cadre du maintien de la côte de charge réglementaire au-dessus de la génératrice supérieure de notre canalisation dans la bande de servitudes forte.

- Le stockage de matériaux dans la bande de servitudes de l'ouvrage est à proscrire

- L'implantation de clôtures devra faire l'objet d'un accord avec GRTgaz.

Il y a lieu également de rappeler :

- à tout responsable d'un projet de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le "Guichet Unique des réseaux" (téléservice : www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) ou à défaut de se rendre en mairie, afin de prendre connaissance des nom et adresse des exploitants de réseaux présents à proximité de son projet, puis de leur adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT).

- aux exécutants de travaux (y compris ceux réalisant les voiries et branchements divers) de consulter également le Guichet Unique des réseaux et d'adresser aux exploitants s'étant déclarés concernés par le projet, une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

2181

Arrêté préfectoral du 14/06/2016

N° 2016-284-DDCSPP instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilée, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Des servitudes d'utilité publique sont instituées dans les zones d'effets générées par les phénomènes dangereux susceptibles de se produire sur les canalisations de transport.

Les dispositions applicables à ces servitudes sont fixées dans l'arrêté préfectoral annexé à la présente liste.

Gestionnaire : Commune

Code S.U.P.	EL7	Description	Servitudes d'alignement
famille:	Circulation routière		
871	Arrêté municipal du 14/11/1963 Alignement du CV n° 2 (de la RD 990 à la RD 67)		

Code S.U.P.	INT1	Description	Servitudes au voisinage des cimetières
famille:	Cimetières		
872	Code Gén. Collectivités Territoriales du L'implantation des constructions dans la zone de servitude du cimetière est subordonnée à une autorisation spéciale délivrée par la mairie.		

Gestionnaire : SGAMI-OUEST

28 rue de la Pilate

35207 RENNES CEDEX 2

Code S.U.P.	PT2	Description	Servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles
famille:	Télécommunications		
1760	Décret ministériel du 03/11/2011 NOR : IOCG1126300D fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables autour de centres radioélectriques et sur le parcours de faisceaux hertziens.		

- FAISCEAU HERTZIEN DES STATIONS DE MALICORNAY (ANFR 036140073) à BRION (ANFR0360140068)

Dans la zone spéciale de dégagement, il est interdit, sauf autorisation du ministre de l'intérieur, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes mentionnées au plan joint au décret et consultable en mairie.

Ces servitudes sont établies conformément aux dispositions des articles L 54 à L 56 et R 23 à R 26 du code des postes et des communications électroniques.

Gestionnaire : ORANGE

UPR Ouest / Centre Val de Loire
18-22 Avenue de la République

37700 SAINT PIERRE DES CORPS

Code S.U.P.	PT3	<i>Description</i>	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
<i>famille:</i>	Télécommunications		
876	Arrêté préfectoral du 02/09/1994 La commune est concernée par le passage du câble de télécommunication n° 365-08		